

1) DONNEES GENERALES

Population : 10 741 048 (2009)

PIB/habitant : 31 800 (2009)¹

Langues officielles : néerlandais, français, allemand

Taux d'alphabétisation : 99 %

Signataires de la convention de Berne : 5 décembre 1887

Pratiques de lecture :

- Un sondage² mené en 2007 sur la population **francophone** révèle que les Belges lisent en moyenne 7 livres par an. Si 10 % des sondés lisent entre 10 et 20 livres par an, ils sont 6 % à lire entre 20 et 50 livres par an et enfin 8 % à en lire plus de 50. Le nombre moyen de bandes dessinées lues est quant à lui de 4 par an.
- **Côté flamand**³, un sondage révèle que 60,4 % des plus de 15 ans ont lu un livre ou une bande-dessinée dans les 6 derniers mois. La dépense annuelle moyenne par habitants en achats de livre est de 27,0 €.

2) SYSTEME DE PRIX⁴

Cas des livres produits en Belgique : politique du prix conseillé

Le prix du livre en Flandre est libre. En Wallonie et à Bruxelles, le système en vigueur est celui du prix conseillé. Dans la réalité, cela équivaut à la liberté de prix.

Le rabais habituel est de 5 à 10% mais il peut s'élever à 20% sur certains titres dans les chaînes. Les bibliothèques bénéficient généralement de rabais allant jusqu'à 30%.

Tant en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles, on assiste depuis plusieurs années à des rabais importants sur un très petit nombre d'ouvrages vite vendus à certaines périodes-clés de l'année (rentrée scolaire, fêtes de Noël), principalement dans des points de vente de la grande distribution.

Débats sur le prix unique en Belgique⁵

Le prix du livre fait l'objet d'importants débats depuis plusieurs années en Belgique. En 2003, un accord a failli être trouvé : le prix fixe fut voté à une très large majorité à la Chambre mais échoua au Sénat. En décembre 2003, une nouvelle proposition de loi a été déposée. Parallèlement, Boek.be (organe regroupant les différents acteurs du livre du côté néerlandophone) a proposé courant février 2004 un "Gentlemen's Agreement", auquel avaient préalablement adhéré les éditeurs, distributeurs et libraires flamands, basé sur une réduction

¹ Source : Ministère des Affaires Etrangères

² Source : *Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française*, Michel Guérin. Courrier hebdomadaire n°2031 - 2032. Crisp – 2009.

³ Source : Entretien avec Carlo Van Baelen, directeur du Fonds flamand des lettres (*Vlaams Fonds voor de Letteren*), 11/05/2011.

⁴ Sources : EFB et Correspondant Ambassade

⁵ Sources : ADEB, EFB, *Le prix fixe du livre en Belgique, histoire d'un combat*, Tanguy Habrand, et http://www.lalibre.be/index.php?view=article&art_id=335194

de 10 % durant 6 mois. Enfin, tout récemment le Cabinet du Premier Ministre semblait également vouloir prendre une initiative basée sur 10 % de réduction durant 6 à 12 mois mais sans plafonnement aux collectivités et comprenant une période de solde. A ce jour, aucune de ces initiatives n'a abouti compte tenu de la difficulté de trouver un consensus entre les différentes parties concernées. La question est toujours soumise au Parlement.

Le secteur de la grande distribution est farouchement opposé à l'établissement d'un prix fixe du livre.⁶

Cas des livres produits en France et commercialisés en Belgique : la tabelle

Une particularité du marché belge est la tabelle. Il s'agit d'une majoration pratiquée sur le prix des livres importés. A l'origine, cette mesure servait aux distributeurs belges à couvrir les frais de douane et les risques de fluctuation du change entre les francs belge et français. Depuis le marché unique et *a fortiori* depuis la monnaie unique en Europe, la tabelle n'a plus de valeur légale depuis 1987 mais a été maintenue par les distributeurs importateurs sous l'appellation de « mark up » contre l'avis du Conseil du livre (avis n°31, mai 2002). Deux distributeurs, Dilibel et Interforum Benelux, dominent le marché du livre francophone belge et y vendent en exclusivité leurs livres, qui représentent plus de 60 % de ce marché. C'est donc eux qui en fixent le prix de vente en Belgique, justifiant le mark up (qui représente 10 à 17 % du prix du livre) par la nécessité de supporter les coûts de leur structure en Wallonie.⁷

Cette pratique suscite de vives réactions de la part des libraires. Le syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB) dépose une plainte en 2006 auprès du Conseil de la Concurrence mais est débouté en 2009. La question, loin d'être réglée, a fait l'objet d'une enquête de la Direction Générale de la Culture en Belgique⁸.

3) AUTRES DISPOSITIFS

- -TVA :

TVA à taux réduit à 6% pour les livres (*ebooks* au taux normal : 21%).

- Aides à la publication :⁹

Alors que la problématique du prix du livre relève de l'État fédéral, les aides en faveur de la lecture et de la promotion des lettres et du livre restent de la compétence des Communautés (française, flamande et germanophone).

Concernant la **zone francophone**, la Communauté française de Belgique a créé dès 1984 un fonds d'aide à la promotion des lettres et du livre. Il s'élevait en 2009 à 810 000 euros pour l'édition et 158 000 euros pour la librairie. Il se répartit de la manière suivante :

- Aide à la promotion et à la diffusion littéraires (associations littéraires, revues littéraires et traducteurs)
- Aide à l'édition : prêts sans intérêts
- Aide à la création et à la traduction littéraires (bourses aux écrivains, aide au Collège européen d'auteurs, réunion des traducteurs, réunions d'auteurs, etc.)

⁶ Source : ADEB

⁷ Source : <http://www.lesoir.be>

⁸ *Harmoniser le prix du livre importé de France*, Tanguy Habrand, septembre 2010, étude réalisée pour le service « Promotion des Lettres » de la Direction Générale de la Culture, Ministère de la Communauté française de Belgique, centre d'étude du livre contemporain (CELIC).

⁹ Sources : Correspondant Ambassade et *Enjeux et perspectives du secteur privé de l'édition de livres en Communauté française*, Gillerot, Platteau et Minon, 2005

- Achat de livres d'auteurs belges pour les centres de littérature belge à l'étranger et activités du Service de la Promotion des Lettres (Salons à l'étranger, revue Le Carnet et les Instants, etc...)
- Promotion du livre (Foire du Livre, associations prof., Banque du livre, aides aux librairies,...)
- 2009 Aide à la librairie : animations littéraires, formations et Adelc (Association pour le développement de la librairie de création)
- Autres (Soutien à la BD. De création, Chèque lire, enquêtes sur le livre et la lecture, etc).

Concernant la **zone néerlandophone**, le Fonds flamand des lettres (*Vlaams Fonds voor de Letteren*) dispense une aide financière aux auteurs, traducteurs, éditeurs et libraires. Le budget alloué pour 2011 était de 3,8 millions d'euro.

4) PRODUCTION

En Wallonie

Production (toutes langues confondues, membres de l'ADEB uniquement)

	2007	2008	2009	2009-2008
Nouveautés (nombre de titres)	2816	2536	2725	+6,3%
Nouvelles éditions (nombre de titres)	1074	1119	1122	+0,3%
Retirages (nombre de titres)	3722	3682	3847	+4,5%
Total titres édités	7612	7680	7716	+0,5%

Source : ADEB 2009

Part des nouveautés et nouvelles éditions selon le type de production

Catégorie	2007	2008	2009
Scolaires	45,4 %	35,1 %	46,6 %
Scientifiques et techniques	22,8 %	22 %	22 %
Sciences humaines	45,1 %	45,3 %	43,8 %
Littérature générale	100 %	88,9 %	100 %
Encyclopédies et dictionnaires	0 %	0 %	0 %
Beaux-arts	96,4 %	100 %	88,9 %
Livres jeunesse	52,8 %	42 %	54 %
BD	59,7 %	64,6 %	57,7 %
Livres pratique et parascolaire	83,3 %	66,3 %	86,2 %

Source : ADEB 2009

En Flandre¹⁰

Bon nombre d'auteurs littéraires originaires de Flandre sont édités par des maisons néerlandaises. Les chiffres disponibles regroupent à la fois la Flandre et les Pays-Bas. On estime cependant à environ 3000 le nombre de nouveaux titres publiés par an par les éditeurs des Flandres.

¹⁰ Entretien avec Carlo Van Baelen, directeur du Fonds flamand des lettres (*Vlaams Fonds voor de Letteren*), 11/05/2011.

Production néerlandophone (Flandres et Pays-Bas) selon le type d'édition en 2009

Catégorie	Nombres d'exemplaires
Scientifiques et professionnels	8 870
Littérature générale	5 727
Scolaires	5 581
Livres jeunesse	4 159
Ouvrages généraux (non fiction)	2 717
Total	28 136

Source : GfK retail and Technology Benelux and boek.be

5) VENTES

Le chiffre d'affaires de l'édition s'élevait à 243,7 millions d'euros en 2009, connaissant une légère augmentation (+0,2 %) par rapport à 2008. De cette somme, 66 % a été généré par des publications en français, 32 % en néerlandaise et 2 % dans d'autres langues.

Enfin, il est à noter que le secteur des bandes-dessinées réalise plus de la moitié du chiffre d'affaires des éditeurs belges.

70 % des livres de langue française sont importés de France et 50 % des livres de langue néerlandaise sont importés des Pays-Bas.

Wallonie

Evolution des ventes (membres de l'ADEB uniquement)

	2007	2008	2009	2009-2008
Nombre d'exemplaires vendus (milliers)	30986	28672	26827	-6,4%
Chiffre d'affaires éditeurs (millions d'euros)	245	234	235	+0,4%
Dont exports (millions d'euros)	104,5	104,6	104,7	+0,1%

ADEB 2009

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'ouvrages, livres de langue française uniquement

	2008		2009		2009-2008
	M€	%	M€	%	%
Scolaire et parascolaire	32,3	13,8	36,6	15,5	+13,3
Sciences et techniques	4,8	2	5,1	8	+6,2
Sciences humaines	83	35,5	80	34	-3,6
Littérature	0,1	0	0,4	0,2	+40
Encyclopédies et dictionnaires	0	0	0	0	-
Beaux-arts	0,2	0,1	0,2	0,1	-
Jeunesse	7,7	3,3	10,4	4,4	+35,1
BD	92,5	39,5	90,9	38,6	-1,7
Livres pratiques et parascolaires	5,3	2,3	5,2	2,2	-1,9
Bibles, missels	0	0	0	0	-
Autres	8	3,5	6,5	2,8	-18,8

ADEB 2009

Flandre

Le chiffre d'affaires des éditeurs néerlandophones était en 2010 de 205 millions euros (-1,1 % par rapport à 2009). Sur ce total, 14,2 % a été réalisé par la vente des 100 premiers *best-sellers*.

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'ouvrages, livres en flamand uniquement (en %)

	2010	
	%	2010-2009
Fiction	32	-
Non fiction – loisirs et culture	28	-8,5 %
Non fiction à but professionnel	22	-
Jeunesse	19	+6 %

GfK retail; Technology Benelux and boek.be

Livres numériques :

En Wallonie : pas de données disponibles

En Flandre, ils représentaient en 2010 seulement 0,21 % du marché (30 000 exemplaires), mais l'arrivée de liseuses perfectionnées comme l'Ipod changera certainement la donne dans les années à venir.

6) REPARTITION PAR CIRCUITS DE VENTE

Wallonie

Répartition du chiffre d'affaires par canaux de vente (%), livres de langue française uniquement

	2005	2006	2007	2008
Grandes surfaces non spécialisées	22,3	20,9	21,2	20,2
Libraires indépendantes	34	34,9	35,1	35,5
Chaînes de librairies	20,3	19,8	20,2	20,4
Ventes directes	15	15,4	14,7	14,8
Clubs	6,6	7,2	7	7,3
Points de vente divers	1,8	1,8	1,8	1,8
Total	100	100	100	100

Source : *Le marché du livre de langue française en Belgique*, ministère de la Communauté Française de Belgique 2008

Flandre

Répartition du chiffre d'affaires par canaux de vente (%) en 2009

Librairies	84,9 %
Chaînes de librairies	10,1 %
Librairies spécialisées	5,0 %

Source: GfK retail and Technology Benelux et boek.be

7) INDICATEURS DE CONCENTRATION

Wallonie

En 2009, l'ADEB comptait 78 éditeurs membres, réalisant 95% du chiffre d'affaires du secteur dans le pays.

Le Syndicat des libraires francophones de Belgique regroupait de son côté 63 librairies.

Flandre¹¹

Les éditeurs les plus importants sont de tradition les éditeurs scolaires. On trouve par ailleurs en Flandre de nombreuses filiales de maisons d'édition néerlandaises.

Les entreprises les plus importantes du secteur sont, par ordre décroissant : *WPG Belgium*, *VBK Belgium*, *Lannoo/Meulenhoff*, *Van In* (filiale du groupe finlandais Sanoma), *Wolters Plantin* et *Pelckmans*.

Du côté des librairies, les chaînes qui dominent le marché sont Standaard Boekhandel, la FNAC et CLUB.

8) BIBLIOTHEQUES

Wallonie : En 2007, le ministère de la Communauté française de Belgique estimait, pour la partie francophone, le nombre des usagers des bibliothèques à 480 050 individus et 13 997 collectivités (soit 18,38% de la population). Les dépenses totales des bibliothèques de cette région linguistique s'élevaient à 61 020 430 euros.

En Flandres, on dénombre 426 librairies cumulant 1,9 visites pour l'année 2009 (25 % de la population). Jusqu'à 44 millions de prêts y ont été effectués la même année¹².

9) PRIX

En Flandres, le prix moyen du livre est de 15 euros pour une première édition et de 11,55 euros pour un titre du fonds.¹³

Du point de vue du Syndicat des Libraires Francophones de Belgique, la majorité des livres vendus étant d'origine française, l'évolution des prix en librairies suit l'évolution en France, en y ajoutant toutefois le prix du mark-up (voir partie « systèmes de prix »).

¹¹ Source : Entretien avec Carlo Van Baelen, directeur du Fonds flamand des lettres (Vlaams Fonds voor de Letteren), 11/05/2011.

¹² Source : *ibid.*

¹³ Source : *ibid.*

10) REGROUPEMENTS PROFESSIONNELS

Francophones

a) Foire et Salons

Foire internationale du Livre de Bruxelles

Chaque année entre février et mars.

Prochaine dates : 1-5 mars 2012

www.flb.be

b) syndicats et associations

ADEB- Association des éditeurs belges

av. Huart Hamoir, 1/34

1030 Bruxelles

Tél.: 02/241 65 80

Mail : adeb@adeb.be

www.adeb.be

ALFB- Association des Libraires Francophones de Belgique

rue des Ateliers, 7-9

1080 Bruxelles

Tél. : 32-2/412 10 09

Email : info@libraires.be

www.libraires.be

Néerlandophones

a) Foire et Salons

Foire internationale du Livre d'Anvers- Boekenbeurs voor Vlaanderen, Antwerpen

Prochaine dates : 1-11 novembre 2011

www.boekenbeurs.be

b) syndicats et associations

Boek.be – Huis van het Boek vzw

(regroupement d'éditeurs, libraires et importateurs)

Huis van het Boek

Te Boelaerlei 37

2140 Borgerhout

Mail : info@boek.be

www.boek.be

VVB - Vereniging Vlaamse Boekverkopers (association des libraires flamands)

Luc Tessens

Te Boelaerlei 37

2140 Borgerhout

Belgium

Mail : luc.tessens@boek.be

www.boek.be